

Pornic agglo Pays de Retz Plan De Mobilité (PDM)

Un plan d'action opérationnel pour mieux connecter le territoire vers le dehors et mieux le mailler au-dedans

N°3 / 09 / 2022

Près de 210 000 déplacements ont lieu, chaque jour, au sein de notre agglomération, sur une distance de moins de 10 kilomètres en moyenne. Notre territoire doit par ailleurs faire face à une hausse continue du nombre de déplacements qui s'explique par une forte croissance, à la fois économique, touristique et démographique.

Dans ce contexte, la voiture reste le mode privilégié pour la mobilité du quotidien (72% des déplacements sont réalisés en voiture). Or, cet usage prédominant de la voiture est source de nuisances croissantes (phénomène de saturation, hausse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liée au trafic routier, consommation croissante d'espace, précarité énergétique des ménages, nuisances sonores, ...).

Aussi, il est nécessaire de nous engager, dès à présent, dans une transition globale des mobilités pour sortir progressivement de l'organisation orientée sur le « tout-voiture » et sur son utilisation individuelle. Pour cela, nous voulons faire du lobbying vis-à-vis de nos partenaires pour faire accélérer les connexions aux territoires voisins (notamment par le train), investir sur le développement des modes doux, actifs et partagés et expérimenter de nouvelles formes de mobilités alternatives à la voiture individuelle. Cette transition devra ainsi nous permettre de :

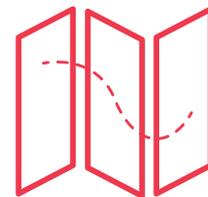
- › Développer des liaisons douces, rapides et sécurisées, entre nos centres-bourgs pour des usages du quotidien ;
- › Améliorer la desserte de notre territoire en transport en commun, en créant des liaisons plus rapides en interne et vers Nantes et Saint-Nazaire, et développer les solutions de mobilités partagées (covoiturage, autopartage, etc.) ;
- › Mettre en œuvre une stratégie globale d'aménagement du territoire permettant de maîtriser les flux de déplacements à moyen-long terme ;
- › Encourager les changements de comportements vers une mobilité durable, accessible et solidaire.

C'est toute l'ambition du « Plan de Mobilité » qui définit une stratégie de territoire et un plan d'action opérationnel, à horizon 10 ans, pour assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilités des habitants et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire.

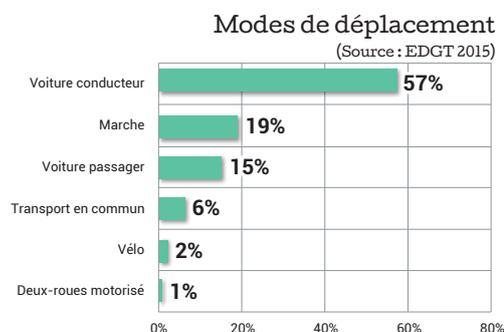


Jean-Michel BRARD
Président

La synthèse du diagnostic du PDM



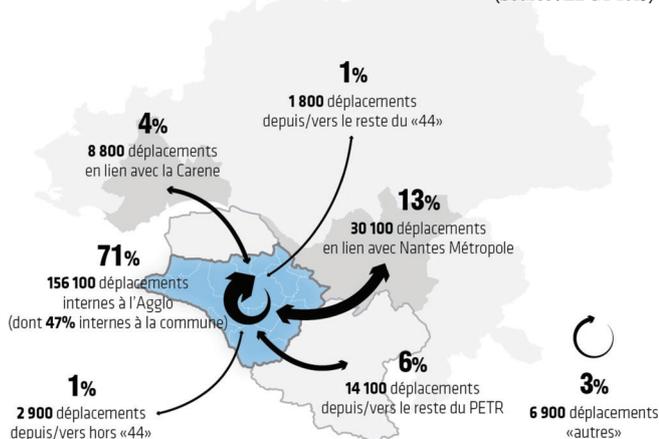
Une forte dépendance à la voiture individuelle



La voiture reste le mode privilégié pour la mobilité du quotidien (72% des déplacements sont réalisés en voiture : 57% en tant que conducteur, 15% en tant que passager). Les usages des transports en commun et du vélo sont aujourd'hui marginaux.

De nombreux déplacements internes à l'Agglo, dont près de la moitié sur des « courtes distances »

Répartition des 221 000 déplacements quotidiens des habitants de Pornic Agglo Pays de Retz
(Source : EDGT 2015)

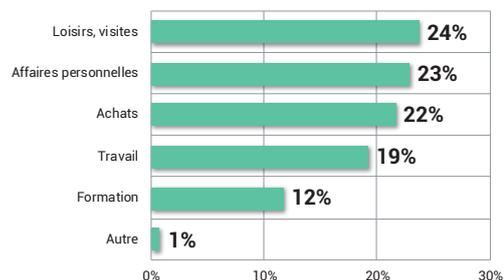


La grande majorité des déplacements quotidiens des habitants sont réalisés à l'intérieur de l'agglo, principalement à l'intérieur même des communes.

Les déplacements de courtes distances apparaissent structurants, et la voiture reste très utilisée, même pour ces déplacements.

De nombreux déplacements internes à l'Agglo, dont près de la moitié sur des « courtes distances »

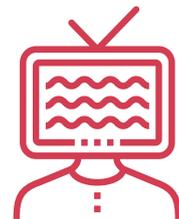
Motifs de déplacement et distances moyennes réalisées
(Source : EDGT 2015)



Les besoins de mobilité sont très contrastés sur le territoire et très dépendants des publics concernés. Le « travail », qui engendre d'importants flux pendulaires aux heures de pointe, ne constitue ainsi que le 4^{ème} motif de déplacement en semaine. Le vieillissement de la population observé en France et notamment sur le territoire a également de forts impacts sur la demande de mobilité.

Ces besoins de mobilité sont d'autant plus difficiles à satisfaire qu'ils évoluent nettement dans l'année, du fait de la saisonnalité liée à l'attractivité touristique du territoire (la population de l'agglo croît de +87% sur la première quinzaine d'août).

La stratégie du PDM



Un projet de mobilité ambitieux pour s'engager dans la transition des mobilités

Quatre grands objectifs stratégiques ont été identifiés pour tendre vers une mobilité plus durable à l'horizon 2032.

OBJECTIF 1 : Développer les modes actifs (la courte distance)

- › Améliorer la sécurité et de la cohérence des itinéraires cyclables/piétons sur le territoire.
- › Développer les services vélos pour des usages du quotidien et des usages touristiques.

OBJECTIF 2 : Développer des solutions alternatives à la voiture individuelle (les moyennes et longues distances)

- › Améliorer les offres et services de mobilité sur le territoire.
- › Développer l'intermodalité.

OBJECTIF 3 : Porter une stratégie d'urbanisation et d'aménagement durable pour accompagner la transition des mobilités

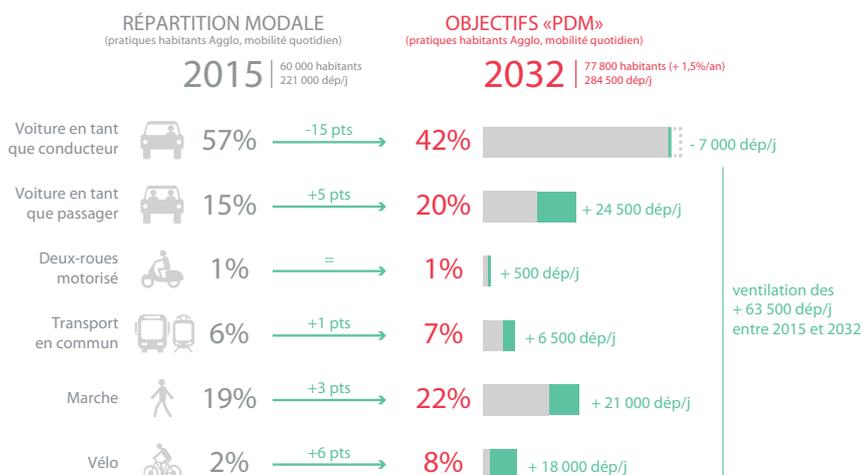
- › Améliorer les infrastructures et réseaux de transport.
- › Renforcer le lien entre aménagement / urbanisme et mobilité durable.

OBJECTIF 4 : Promouvoir une offre de mobilité accessible à tous et sensibiliser aux changements de comportements vers une mobilité « propre / décarbonée / durable »

- › Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des offres de mobilités.
- › Sensibiliser aux changements de comportements vers une mobilité « propre » et décarbonée.

Amorcer la baisse de la part de la voiture individuelle à l'horizon 2032 et promouvoir des modes alternatifs et partagés

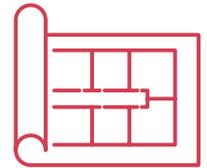
Objectifs de répartition modale du PDM à l'horizon 2032



Le PDM vise à faciliter le report des déplacements automobiles vers des modes plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Il fixe ainsi des objectifs ambitieux mais réalistes d'évolution des parts modales pour les déplacements quotidiens (*lundi-ven-dredi*) des habitants du territoire à l'horizon 2032.

D'ici à 2032, l'objectif est de baisser le nombre de déplacements réalisés en voiture individuelle, et ce malgré le fort dynamisme démographique du territoire qui génère toujours plus de flux au quotidien. Dans le même temps, il s'agit de reporter ces déplacements sur le covoiturage et les transports en commun pour les moyennes et longues distances, mais aussi sur la marche et le vélo pour les petits trajets du quotidien.

Le plan d'actions du PDM



30 actions opérationnelles pour structurer l'action du territoire en matière de mobilité

THÉMATIQUE		ACTION	PORTEURS	PARTENAIRES
AXE 1 : Développer les modes actifs (la courte distance) / (8 actions)				
Sécurité et cohérence des itinéraires	1	A1 - référentiel commun d'aménagement	Agglo	Communes / Département / Cerema
	2	A2 - planifier et réaliser les aménagements intercommunaux	Agglo	Communes / Département / Bureau d'études
	3	A3 - planifier et réaliser les aménagements communaux	Communes	Agglo / Département / Bureau d'études
Services vélo	4	A4 - réseau d'acteurs du vélo	Agglo	Communes / Structures associatives / PETR
	5	A5 - réparation des vélos	Agglo / Communes	Structures associatives / Région
	6	A6 - aide à l'achat et réparation de vélos	Agglo	Structures associatives / Département
	7	A7 - location de vélos / VAE	Agglo	Structures associatives / Département
	8	A8 - formation au vélo	Structures associatives / Agglo	Communes / État / Département
AXE 2 : Solutions alternatives à la voiture / (10 actions)				
Offres et services de mobilité <i>(offres existantes, nouveaux services, marchandises)</i>	9	A9 - offres TC existantes (<i>offre ferroviaire/ réseau Aléop</i>)	Région / SNCF / État	Agglo / Communes
	10	A10 - transport scolaire	Agglo	Région
	11	A11 - Transport A la Demande (<i>TAD</i>)	Agglo / Région	Bureau d'études
	12	A12 - services de mobilité estivale (<i>navettes, jeunes</i>)	Agglo	Communes / Sud Estuaire
	13	A13 - étude de nouveaux services (<i>transport régulier, covoiturage spontané, autopartage</i>)	Agglo	Région / Communes / Bureau d'études
	14	A14 - infrastructures de covoiturage	Département	Agglo / Nantes Métropole / Carene
	15	A15 - mutualisation des véhicules	Agglo	Communes / Entreprises
Intermodalité	16	A16 - transport de marchandises	Agglo / PETR	Région / Entreprises / Département / Communes / Bureau d'études
	17	A17 - interconnexions des différents réseaux	Région / SNCF / Nantes Métropole / Carene	Agglo / Communes
	18	A18 - lieux de l'intermodalité	Agglo / Communes	Région / SNCF / Département
AXE 3 : Aménagement durable du territoire et mobilité / (5 actions)				
Infrastructures et réseaux de transport	19	A19 - infrastructures et réseaux de transports	Région / Département / Nantes Métropole / Carene	SNCF / État / Agglo / Communes
Lien urbanisme et mobilité durable	20	A20 - enjeux de mobilité dans les PLU	Agglo / Communes	
	21	A21 - enjeux de mobilité dans les opérations d'aménagement	Agglo / Communes / Aménageurs	Bureau d'études
	22	A22 - « urbanisme tactique »	Communes	Agglo / Département
	23	A23 - gestion du stationnement	Agglo / Communes	Bureau d'études / Aménageurs
AXE 4 : Aide à la mobilité et changement de comportements / (7 actions)				
Lisibilité et accessibilité des offres	24	A24 - transport solidaire (<i>Inseretz / les Retz chauffeurs</i>)	Structures associatives / Agglo	Communes / Région / Département
	25	A25 - mise en accessibilité	Agglo / Communes	Région / Département
	26	A26 - communication sur les offres de mobilité	Agglo	Communes / Région
Changement de comportements	27	A27 - Plans de Déplacement d'Établissement Scolaire	Agglo / Communes / Établissements scolaires	Structures associatives / Habitants / Bureau d'études / Région / Département
	28	A28 - Plans de Mobilité Entreprises et Interentreprises	Agglo / Zones d'activités	Communes / Bureau d'études / Région
	29	A29 - sensibilisation sur la mobilité	Agglo	Communes / Région
	30	A30 - motorisations alternatives	Agglo / SYDELA	Communes / Bureau d'études

Les actions « phares » du PDM

Axe 1 : Faire des modes actifs une solution de mobilité du quotidien

► Développer un réseau cyclable structurant pour les liaisons du quotidien » (A2)

L'usage du vélo sur le territoire plafonne à 2% alors que la majorité des déplacements dans l'agglomération sont inférieurs à 10 km. Le Schéma Modes Actifs de l'Agglo est en cours de finalisation pour définir les futurs itinéraires cyclables structurants à l'échelle communautaire. Cette étude est réalisée en partenariat avec une dizaine de communes volontaires souhaitant réaliser ce même schéma au niveau communal pour développer leurs liaisons douces de centre-bourg et en lien avec les hameaux.

À terme, un budget de 800 000 € par an est prévu pour aménager ces liaisons cyclables structurantes, en pensant la continuité, la sécurité et la cohérence des itinéraires.

► Développer les services aux cyclistes pour renforcer la pratique quotidienne (A6 / A7)

En parallèle du développement des infrastructures cyclables sur le territoire, l'Agglo souhaite développer les services cyclables pour faciliter les pratiques, via notamment :

► La poursuite du dispositif d'aide à l'achat et à la réparation de vélos

En 2020, une première opération d'aide à l'achat de vélos a été mise en place par l'Agglo, avec un budget de 15 000 € (95 vélos subventionnés dont 80% de Vélo à Assistance Électrique). L'opération a été relancée en 2021 avec un budget renforcé (35 000 €) et une aide ciblée, accessible sous conditions de ressources. Pour 2022, l'opération est renouvelée et d'autres types de vélos seront éligibles au dispositif, (vélos d'occasion, vélos adaptés et kit de conversion).



► Le développement du service Velila sur le territoire via la mise à disposition, par le Département, de 20 VAE supplémentaires et 3 vélos cargos, en plus de la flotte déjà existante de 80 VAE. À compter de 2022, l'Agglo proposera ainsi une centaine de VAE en location longue durée (de 1 à 6 mois). L'ambition étant qu'un maximum d'habitants puisse tester le vélo électrique pour leurs déplacements du quotidien, avant de procéder à un éventuel achat.



Axe 2 : Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle

► Optimiser le transport scolaire et repenser son fonctionnement (A10)

Le service de transport scolaire de l'Agglo est structurellement déficitaire, comme la plupart des services de mobilité. En effet, la participation des usagers, en l'occurrence des familles, ne peut raisonnablement couvrir le coût réel du service. Il est donc porté une réflexion pour optimiser les transports scolaires en vue de réduire le coût du service, donc le déficit, via une rationalisation de l'offre existante (réflexion sur le maillage et le regroupement de points d'arrêts), tout en intégrant la nouvelle carte scolaire lorsque le collège de Chaumes-en-Retz ouvrira ses portes à la rentrée 2024.

Dans ce cadre, des réflexions seront également menées pour repenser le modèle existant, en s'interrogeant sur les possibilités de développement du covoiturage, vélobus et pedibus, d'amélioration des temps de parcours et d'ouverture du service à d'autres usagers que les scolaires sur certains horaires.

► Développer les offres et services de mobilité sur le territoire et favoriser l'intermodalité (A12 / A13 / A18)

Afin de développer les offres et services de mobilité du territoire, l'Agglo souhaite agir à la fois sur les flux quotidiens et saisonniers, via notamment :

► La poursuite des services de mobilité estivale du territoire.

Ainsi, à compter de l'été 2022, le service de navette estivale s'étend pour couvrir l'ensemble des communes littorales sur juillet/août, soit un total de 6 circuits estivaux. En parallèle, un service de mobilité estivale pour les jeunes du rétro-littoral sera mis en place afin de faciliter leur accès aux commerces, services et loisirs, ainsi qu'aux plages et aux animations estivales du territoire.



► Le développement de nouveaux services de mobilité, sur l'année. Dans ce cadre, l'Agglo lancera prochainement une réflexion pour étudier les possibilités de développement du transport régulier, du covoiturage, de l'autopartage, etc. Pour cela, une analyse approfondie des besoins sera réalisée, ainsi qu'une étude fine des leviers financiers susceptibles d'être actionnés.

Au-delà de ces services, l'Agglo souhaite également développer, en lien avec ses partenaires (*Région, Département, SNCF, territoires voisins...*) des pôles d'échanges multimodaux ou parkings relais pour favoriser, lorsque cela est possible, un report de la voiture individuelle vers les transports collectifs et partagés.



Axe 3 : Porter une stratégie d'urbanisation et d'aménagement durable pour accompagner la transition des mobilités

► Accompagner le développement des grandes infrastructures et réseaux de transports (A19)

L'entretien et le développement des grandes infrastructures de transport du territoire joue un rôle essentiel pour faciliter et sécuriser les déplacements des habitants. C'est pourquoi, l'Agglo souhaite porter les actions suivantes, auprès des structures compétentes (*Région, Département, SNCF ...*) :

- Le développement du ferroviaire sur le territoire (*aménagement des gares, aménagement des voies permettant l'augmentation du cadencement, développement de l'offre et création d'une halte ferroviaire pour desservir l'aéroport de Nantes Atlantique*) ;
- La création d'un nouveau franchissement automobile de la Loire entre les ponts de Saint-Nazaire et de Cheviré et la création de voies dédiées aux transports collectifs et au covoiturage sur les grandes infrastructures routières du territoire ;
- La sécurisation des grandes infrastructures routières du territoire (*RD 751, RD213-route bleue, RD 723, RD 758*), notamment pour le transport routier de marchandises (*poids-lourds*).

► Assurer une bonne intégration des enjeux de mobilité dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes / Optimiser la gestion du stationnement (A20 / A23)

L'aménagement du territoire et les règles d'urbanisme ont un impact réel sur les pratiques de mobilité. Aussi, il est porté différentes actions en lien avec l'urbanisme :

- Rapprocher l'emploi de l'habitat en libérant / valorisant du foncier attractif pour des entreprises ;
- Rééquilibrer le partage de l'espace public entre voiture et modes actifs, en travaillant la qualité de l'espace public dans les PLU, et en encourageant les communes à questionner leur modèle de gestion du stationnement, notamment sur la façade littorale durant la période estivale
- Maintenir dans les centres-bourgs de l'activité commerciale, des services ainsi que des activités artisanales et industrielles compatibles avec l'habitat.

Axe 4 : Promouvoir une offre de mobilité accessible à tous et sensibiliser aux changements de comportements vers une mobilité « propre / décarbonée / durable »

► Renforcer l'offre de mobilité sociale et solidaire (A24)

L'Agglo souhaite développer la mobilité solidaire sur le territoire en développant ses partenariats avec les structures associatives existantes : Insetz (pour son activité de conseil individualisé à la mobilité avec solutions de location et vente de VAE, scooter électrique et de voiture) ainsi que les Retz Chauffeurs et le Transport Solidaire Pazennais (pour leur activité de mise en relation de conducteurs bénévoles et de personnes ne pouvant se déplacer seules).

► Amélioration de la lisibilité des offres de mobilités du territoire / Sensibiliser aux enjeux de mobilité (A26 / A29)

Différentes offres de mobilité existent sur le territoire (train, ligne régulière Aléop, transport à la demande, transport solidaire « Les Retz' Chauffeurs », navette estivale, réseaux cyclables, service d'aide à l'achat de vélo ou encore de location longue durée de vélo à assistance électrique ...). Mais celles-ci sont souvent méconnues des habitants. Aussi, l'objectif est d'améliorer la lisibilité des offres de mobilités du territoire, en réalisant notamment un guide des services et des aides disponibles, actualisé chaque année.

En parallèle, l'Agglo souhaite également poursuivre et développer ses actions d'animation et de promotion des mobilités durables. Ainsi, après une 1^{ère} édition en 2021, l'Agglo renouvelle sa fête du vélo en mai 2022, en partenariat avec de nouvelles communes partenaires. Elle continuera également à participer à des campagnes de prévention pour améliorer et sécuriser la pratique du vélo, notamment auprès des jeunes.



Le calendrier de validation et de mise en œuvre

Suite à l'arrêt du projet en conseil communautaire du 3 février 2022, le projet de PDM a été transmis, pour avis, aux personnes publiques associées et à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, et soumis à enquête publique du 13 juin au 13 juillet 2022. Au terme de cette procédure, le PDM a été modifié afin de tenir compte de l'ensemble des remarques formulées (*hausse du budget vélo notamment, en allouant 1,8 millions d'euros supplémentaires à la réalisation d'aménagements cyclables structurants*). Il a ensuite été approuvé de manière définitive lors du conseil communautaire du 22 septembre 2022.

D'ici la prochaine évaluation du PDM à l'horizon 2026, la mise en œuvre de la stratégie mobilité de l'Agglo se déclinera en 2 temps :

- Sur la période 2022-2024, la priorité sera donnée à l'optimisation du transport scolaire et au développement des infrastructures et services en faveur des modes actifs. En parallèle, des réflexions seront engagées pour optimiser les transports existants en lien avec nos partenaires (*réseau Aléop, transport à la demande, mobilité solidaire, etc...*) et étudier selon les capacités de financements disponibles, les possibilités de déploiement de nouveaux services de transports collectifs et partagés sur le territoire..
- Sur la période 2024-2026, il s'agira de poursuivre et de pérenniser les actions déjà mises en place en faveur des modes actifs, et notamment les travaux et aménagements de liaisons douces. L'enjeu sera également de déployer la nouvelle carte scolaire lorsque le collège de Chaumes-en-Retz ouvrira ses portes à la rentrée 2024. Enfin, selon les orientations des études d'opportunités préalables et des échanges avec nos partenaires, de nouveaux services de mobilités à l'année pourraient être mis en œuvre sur le territoire dès 2024 (*transport régulier, service de covoiturage, d'autopartage, etc...*).

Le budget prévisionnel sur la période 2022-2026

Pour mettre en œuvre le plan d'action du PDM, l'Agglo investira près de 11,6 millions d'euros sur la période 2022-2026, dont :

- **Près de 5,8 millions d'euros (43%)** pour prendre en charge le déficit du budget annexe « transport scolaire » via le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.
- **Près de 5,3 millions d'euros (40 %)** pour développer les modes actifs, dont 4,3 millions d'euros pour l'aménagement d'itinéraires cyclables structurants et près de 1 million d'euros pour développer les services vélo (*location, aide à l'achat, réparation, stationnement, vélo école, ...*).
- **Environ 2 millions d'euros (15%)** pour financer des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle (*transport à la demande, mobilité estivale, expérimentations de nouveaux services de mobilités...*).
- **Près de 300 000 euros (2%)** pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité des offres de mobilités et sensibiliser largement aux changements de comportements.

Ce budget de 13,4 M€ sur la période 2022-2026, pourrait par ailleurs être renforcé, à l'avenir, en actionnant de nouveaux leviers (*ex : versement mobilité, tarification, co-financement*) pour pouvoir financer de nouveaux services de transports collectifs et partagés à l'année (*action A13 - transport régulier, service de covoiturage, d'autopartage, etc...*) et développer des lieux d'intermodalités (*A18 - équipement de plateformes multimodales, parkings relais, ...*).

VENTILATION DU BUDGET selon les différents axes		
Transports scolaires	5 800 000 €	Axe 2 – Solutions alternatives à la voiture individuelle (fiche action 10 – Transports scolaires)
Modes actifs	5 300 000 €	Axe 1 – Modes actifs
Solutions alternatives à la voiture individuelle (transport à la demande, mobilité estivale, expérimentations de nouveaux services de mobilités ...)	2 000 000 €	Axe 2 – Solutions alternatives à la voiture individuelle (hors fiche action 10 – Transports scolaires)
Accessibilité de l'offre et sensibilisation aux changements de comportements	300 000 €	Axe 3 – Aménagement durable du territoire Axe 4 – Accessibilité et changement de comportement
	13 400 000 €	

